

LES GARDE-FOUS POSES PAR HILLEL DANS TOUTE EXEGESE (suite et fin)**RESUME DES REGLES ANTERIEURES****1 - La première des règles (*Kal va 'homer*) est celle de l'extension *a fortiori*, 'à plus forte raison'**

Exemples donnés : **1°)** pourquoi la partie postérieure d'un animal est bien caché et bien autorisée par le Rouleau et même sa consommation décrite comme purificatrice et sainte
2°) Pourquoi la descendance d'Esau (béni et qui n'a jamais démerité) mérite tout notre respect sans emboîter le pas à des prédicateurs de haine (tels Obadia ou le commentateur Rachi).

2 - La deuxième (*Guezero chava*) est une sémantique par analogie en étudiant l'emploi d'un vocable comparativement à son usage par ailleurs (NB : des exemples sur le vrai sens des mots bibliques font l'objet d'une rubrique séparée Lien : <http://ajlt.com/motdujour/11.00.00.htm>)

Exemple donné : La mésinterprétation des vocables appliqués à Dieu de Tséléf (concept projet image conceptuelle et non image figurative) ou de Demouth (« comme semble » et non ressemble) a souillé depuis le dogme recherché d'un monothéisme initialement voulu abstrait (réhabilité par Maimonide) et engouffré bien des talmudistes vers la promotion de dérives monolâtres (donc en rien juives !).

3 - La troisième (*Bynian al katouv ehad*) consiste à solutionner une situation inédite à partir d'un ou de deux versets en partant du constat que, sur le principe, le Rouleau avait, peu ou prou, prévu ou envisagé quasiment toutes les situations alors possiblement envisageables

Exemples modernes donnés : **1°)** pourquoi les chapons vendus comme caché béth din (*sic*) en période de fin d'année ne peuvent strictement en rien être prétendus caché puisque explicitement interdits par le Rouleau mais bien dictés par la seule loi du commerce ?
2°) Dans le même registre, pourquoi un(e) travesti(e) ou un(e) transsexuel(le) souhaitant faire appel des chirurgiens très spéciaux, s'est, de lui-même ou d'elle-même, (tout en respectant médicalement son choix), délibérément et définitivement exclu (e) de la religion d'Israël et de son concept bien défini d'un haut niveau de sainteté, du moins au sens judaïque ?

4 - La quatrième (*Klal mi Prat*) consiste à étendre une règle d'un cas particulier au général

Si la traduction rabbinique s'y est très largement attachée, quand il s'agit d'étendre un commandement à un autre, **par contre**, elle a totalement fait l'impasse absolue en **omerta** sur une autre corrélativité que j'ai débusquée puis décrite dans mes articles sur ce site :
 Il s'agit de la corrélativité existante **d'entre les récits** devenus légendaires des protagonistes du Rouleau **et les lois qui seront édictées en tirant la leçon** de leurs comportements décrits. J'ai illustré mon propos en en donnant de surabondants exemples référencés et probants

Les autres règles que nous allons aborder ne sont que des simples variantes nuancées des règles précédentes

5 - Davar a laméd mé yniano o mi soufo

C'est à dire **Ce qui coule de source**, car ce qui s'enseigne :

- ⓐ soit par le contexte et son centre d'intérêt évocateur **a laméd mé yniano**
- ⓑ soit de par son épilogue qui en donne la solution **a laméd mé sofo**

EXEMPLE : C'est ainsi que le rêve de Jacob sur la rive du Yabok de son combat symbolique d'avec son frère ne peut être lu **de bon sens que comme tel** tant de par le contexte bien décrit **a laméd mé yniano** que par la référence qu'il en fera lui-même en s'adressant au chapitre suivant à son frère Esau en le retrouvant en happy end et en évoquant ce rêve où son frère lui était apparu comme un surhomme **a laméd mé sofo**.

Ne pas suivre la discipline de Hillel a exposé bien des exégètes de verser, là aussi, dans la dérive de fabulation imprégnée des influence païennes environnantes.

Nous renvoyons pour explications à notre article y afférent Lien: <http://ajlt.com/Etudes-reflexions/17.00.27.pdf>

6 - Ka yotse bo mi maqom akh'er

C'est à dire **Ce qui ressort par analogie d'un autre passage:**

Je vais prendre là aussi un passage qui interpelle et clivant.
Ainsi c'est en tout artifice que le Rabbinat français a scindé en deux le verset **Exode 23, 19** afin de dissocier les deux concepts **reliés entre eux** de ce verset et que le Rouleau a expressément voulu corrélér.

Comme l'explique Maimonide, les Sabiens, lors des prémices de récolte, avaient coutume de sacrifier à la déesse « Terre » et de lui offrir, en remerciement à celle-ci, un chevreau cuit dans le gras de sa mère reproduisant ainsi symboliquement la filiation intime unissant en lien étroit la déesse et la récolte qu'elle sécrétait.

C'est pourquoi ce verset, qui ordonne de célébrer les prémices par offrande substitutive au seul Eternel écrit **d'un seul tenant et sans césure** :

« **Les prémices nouvelles de ton sol, tu les apporteras dans la maison de l'Eternel ton dieu, tu ne feras point mijoter un chevreau dans le hélév** (NB : c'est à dire le meilleur ou le lait ou la graisse) **de sa mère** » Ce verset est répété à l'identique dans **Exode 34, 26**

Etudions l'analogie de ces versets d'avec un autre verset où l'on y substitue au **hélév** animal un autre type de **hélév** mais végétal, cette fois-ci, en prémices à l'Eternel dans **Nombres 18, 12**

« **Tout le meilleur (le hélév) de l'huile, tout le meilleur (le hélév) du vin et du blé, les prémices qu'ils doivent offrir au Seigneur** »

D'où deux déductions à faire selon le principe ci-dessus (Ka yotse bo mi maqom akh'er) :

1°) Le principe est donc bien de remplacer pour la fête des prémices une offrande animale païenne d'origine par une offrande **végétale** et (con) sacrée au Seigneur

2°) Tous les versets relatifs au pèlerinage de Chavouoth, fête des prémices impliciteront, **même si cela n'est pas indiqué** qu'il n'est pas question d'y amener de chevreau mais seulement le meilleur des produits végétaux. (**Exode 23, 26**) (**Exode 34,22**) (**Lévitique 2,12**) (**Lévitique 2,12**) (**Nombres 28, 26**) (**Deutéronome 18, 4**)

7 - Klal oufrat vé Prat oukhial (Général + particulier ET particulier + général)

C'est une simple règle de **simple bon sens** qui dit que si on illustre une règle générale par un exemple cette règle ne saurait être modifiée pour n'être restreinte qu'à cet exemple. Par ailleurs un exemple issu de cette règle peut être parfois utilisé pour en tempérer la rigueur (ainsi lorsqu'une vie est en jeu, même un Chabbat, toutes les autres règles s'effacent devant le devoir de la préservation d'une existence.

FIN DES ENTRETIENS SUR LES REGLES DE HILLEL